



Problème d'humidité - indemnisation des locataire

Par **GGO**, le **08/01/2013** à **21:10**

Bonjour,

Je loue une maison ou il y a des problèmes d'humidité. Les assurances (locataire et propriétaire) ont fait passer des experts et conclus à des ponts thermiques. Il nous demande donc de faire les travaux nécessaires.

A cela il nous demande de verser une indemnité de 18000€ directement au locataire pour la rénovation de toutes les pièces pour refaire les peinture, parquet(alors qu'il n'y a que quelques taches très claires au plafond du salon).

1/Est ce légal de verser de l'argent directement au locataire alors qu'il ne feront pas les travaux de rénovation?

2/Je souhaiterais vendre la maison à la fin de leur bail (d'ici 6 mois), suis je obligé de faire les travaux de ventilations et de peinture?

Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **09/01/2013** à **08:51**

Bonjour, qui "il" nous demande , cordialement

Par **GGO**, le **09/01/2013** à **20:04**

il = l'assurance du locataire
Cdlt